

Réflexions critiques sur l'actualité politique, sociale,
culturelle et économique

LES POSITIONS DE DOMINATION

Une analyse ASPH de Mélanie De Schepper



Association Socialiste de la Personne Handicapée
www.asph.be

Dans la société actuelle, nous sommes sans cesse confrontés à des comparaisons de compétences, des comparaisons de valeurs, à des comportements de compétition, à des surenchères d'« avoir » et d'« être ». Qui est mieux que qui ? C'est une question qui se pose dans de nombreux domaines. Qui a le meilleur statut social ? Qui a le meilleur job ? Qui gagne le plus ? Qui a le meilleur réseau social ? Qui est le plus enviable finalement ?

Chaque individu est pesé en termes de ce qu'il a, de ce qu'il est et de ce qu'il produit pour être mis en balance face à d'autres. Nous sommes jugés, évalués. Une fois qu'on a pu s'attribuer une valeur, notre place dans la société est estimée. Notre statut social est né.

Le handicap ne fait pas exception. La personne en situation de handicap est elle aussi jugée pour ses compétences, ses capacités, sa rentabilité ; et ce afin de déterminer la place à lui attribuer sur échelle où chaque grade est fortement convoité.

L'ASPH se questionne face à cette démarche qui semble dangereuse pour ne pas dire nuisible au bon fonctionnement d'une société saine et équilibrée.

Où se situe le handicap ?

Dans une approche où tout est jugé, estimé et concurrencé, on peut clairement se poser la question de la place de la personne en situation de handicap. Il est généralement de coutume de réduire ces dernières à leurs incapacités, à ce qui ne fonctionne pas, à ce qu'elles ne savent plus faire. Comment imaginer dès cet instant qu'elles puissent encore tenir une position enviable ? Comment considérer la place qu'on pourrait leur attribuer puisque, ne l'oublions pas, ce sont les autres qui nous accordent une place sociale.

Un des exemples les plus criants du manque de valorisation et donc du manque de places accordées aux personnes en situation de handicap est le secteur de l'emploi. Nous pouvons observer qu'il reste encore difficile de nos jours d'accompagner une personne en situation de handicap au travail malgré l'ensemble des aides techniques apportées, malgré les adaptations proposées, malgré les obligations formulées et malgré les lois établies. En réalité, des efforts ont été faits par les employeurs dès l'apparition de la loi anti-discrimination¹ en 2007 pour répondre aux obligations légales. Mais il a manqué quelque chose. Répondre aux obligations légales c'est répondre à une demande, et uniquement à cette demande sans forcément être convaincu du bien-fondé de celle-ci. Certes c'est déjà un pas en avant, mais idéalement il aurait fallu y croire, il aurait fallu avoir la volonté de mettre sur un pied d'égalité tous les candidats à l'emploi. Et c'est là que ça pêche. Sans cette conviction, la loi visant à mettre en place des aménagements raisonnables pour les personnes en situation de handicap dans le secteur de l'emploi peut être détournée de son sens premier.

Ainsi, au lieu de servir les personnes ayant besoin de support dans ce domaine, la loi a pu servir les employeurs désirant se détourner de leurs obligations. En sachant ce qu'il faut faire, on est aussi plus au clair avec ce qu'on ne peut pas faire sans avoir de répercussions. Ainsi, les ressources disponibles ne deviennent finalement plus suffisantes puisqu'au-delà des outils, c'est un état d'esprit qu'il aurait fallu acquérir. Être convaincu que la personne en situation de handicap a également une valeur ajoutée sur le marché de l'emploi, tout commence par là.

¹ <https://www.unia.be/fr/articles/les-lois-antiracisme-et-antidiscrimination-ont-10-ans>

Dès lors prendre le contre-pied de la pensée actuelle semble complexe. Mettre en évidence ce qui fonctionne encore chez ces personnes, ce qui est encore porteur et ce qui peut enrichir chez elle une sphère familiale, sociale ou professionnelle semble difficilement concevable. Cela requiert de faire appel à d'autres valeurs. Celles de l'efficacité au lieu de l'efficience, de la qualité au lieu de la quantité, de l'humanité au lieu de l'économique. Mais la société actuelle ne semble pas favoriser ces dernières.

Une place plus valorisée qu'une autre ?

Dans cette course à la productivité, les personnes en situation de handicap semblent être relayées au bas de l'échelle sociale et professionnelle. Leur place est cruellement remise en question, faisant état de leur manque de crédibilité sociale et politique par rapport à d'autres. Ce « par rapport à d'autres » questionne et crée la différence. Aujourd'hui certains individus sont plus importants, voire supérieurs à d'autres. Certains ont plus de pouvoir que d'autres, et sur d'autres. Cependant, selon les valeurs portées par notre société, doit-on accepter cette domination ? S'agit-il des valeurs que l'on veut faire porter à notre société ?

À première vue la réponse à une telle question serait négative. Et pourtant. Pourtant nous pouvons encore observer des comportements clairs de mise à l'écart ; la société estimant certainement que les efforts à fournir pour inclure les personnes en situation de handicap n'en valent pas la peine. Que dire des manques d'adaptations criants dans les lieux de loisirs, bridant toute accessibilité et empêchant toute participation sociale active des personnes en situation de handicap ? Même dans leur vie familiale ces personnes sont décrédibilisées. Alors qu'il s'agit d'un véritable challenge pour chaque parent de faire valoir son éducation auprès de ses enfants, cela devient un défi voire un exploit lorsqu'on est parent en situation de handicap. Les personnes en situation de handicap sont exclues de la masse

sociétale. Nous sommes au-delà d'une reconnaissance sociale ou professionnelle, au-delà d'un statut civique, au-delà de l'acceptation en tant que membre de la société. Ces personnes sont carrément dénuées de toute existence individuelle. Le classement des individus selon leur valeur économique existe encore toujours de nos jours. Et malheureusement, sur cette échelle, les personnes en situation de handicap ne parviennent même pas à gravir le premier échelon.

En tant qu'association défendant les droits des personnes en situation de handicap, nous nous posons la question de la pertinence d'une telle hiérarchisation au sein de notre société, surtout dans le cadre du handicap. Il nous est impossible de percevoir le handicap comme un statut que l'on classe. La différence n'est pas une question d'être moins, mais une question d'être autre. De plus l'axe de perception est totalement faussé par les valeurs en perte de sens de cette société. Quand la société comprendra-t-elle qu'un fonctionnement autre n'est pas moins, mais qu'il est au contraire complémentaire et qu'il peut enrichir de par son expérience particulière ?

Le pouvoir économique, mais aussi le pouvoir de la santé

Dans le contexte du handicap, certains critères comme les critères de santé semblent indissociables des personnes mêmes. Pourtant, limiter le statut des personnes en situation de handicap à leur handicap, à leurs besoins en soins et donc aux actes « soignants » associés, conduit au risque de placer ces personnes dans une position inférieure et de créer une relation de statuts inégalitaires. La personne devient « demandeuse » de services et les professionnels deviennent « pourvoyeurs ». On sent là les mécanismes du système économique qui viennent s'installer, ceux de l'offre et de la demande. Celui qui demande est perçu comme celui qui se trouve dans une position de « faiblesse » dans notre

société ; et celui qui offre les solutions endosse la position forte de « sauveur ».

Pourtant, dans le cadre des soins, il est possible de passer outre cette comparaison asymétrique entre personnes « demandeuses » de soins et personnes « pourvoyeuses ». Même dans des situations de dépendance de soins extrêmes où l'autonomie de la personne est remise en question dans les critères qui sont les nôtres ; un échange de rôle s'opère. Comme l'explique Kittay², la personne pourvoyeuse de soins devient elle aussi dépendante de l'autre dans le sens où l'offre de soins qu'elle peut proposer va dépendre uniquement de la personne qu'elle a en face d'elle. Le dispensateur de soins doit faire en fonction de l'autre et doit limiter ses actes en fonction des besoins, des objectifs de vie et des droits de la personne qu'il rencontre. Il doit pouvoir également offrir toute sa disponibilité humaine, en temps, en écoute... La personne pourvoyeuse de soins développe ses interventions en les individualisant, en les basant sur les besoins personnels de la personne en situation de handicap, établissant ainsi une relation d'interdépendance³. Chacun y retrouve un rôle, non pas de domination, mais de subsistance mutuelle où un échange de connaissances et de savoir se réalise. La notion d'autonomie devient celle de l'« autonomie relationnelle »⁴ on est autonome à travers l'autre tout en favorisant une responsabilité partagée et en autorisant l'autodétermination de chaque personne dans son projet de soins. Chacun retrouve alors une place équitable, une place de partenaires.

² Kittay (2011). The Ethics of Care, Dependence and Disability.

³ Phillips & Morgan (2014). "Co-production within health and social care – the implications for Wales?"

⁴ Keyes, Webber, Beveridge, Kevin (2015). Empowerment through care: using dialogue between the social model of disability and an ethic of care to redraw boundaries of independence and partnership between disabled people and services

Nous rentrons ici dans une perception baignée dans l'éthique, s'éloignant progressivement de l'idée de profit économique. Plus précisément, l'« éthique du care » sera privilégiée, celui constituant un panel d'actions à assurer pour le pourvoyeur avec pour préoccupation première celle de « se soucier de, s'occuper de, de prendre soin ».

Conclusion réflexive

Les différents constats apportés dans cette analyse proviennent de rencontres avec des personnes ayant pour vécu d'être relayées au bas de l'échelle sociale, sans justification aucune. Notre objectif à travers cette étude est d'essayer de comprendre en quelques lignes les différents rouages de ce mécanisme.

À travers nos dernières réflexions, il semble envisageable voire même possible de s'écarter d'un système où les personnes sont classées selon leurs valeurs, selon leurs apports économiques. En considérant les valeurs humaines de chacun, en favorisant les partages d'expériences nous nous rendons compte que se crée une société plus riche que prévu. Chaque participant ne trouve alors plus en position verticale par comparaison aux autres ; mais il est juxtaposé à l'autre différent, se situant dès lors en relation horizontale et générant un réseau d'interconnexions fort. En restructurant l'organisation de la société, nous la rendons plus solide, plus flexible, mais aussi plus respectueuse de chacun de ses membres.

Il est certain que de nombreuses réflexions ont émergé à travers cette analyse et qu'il ne s'agit ici que d'un début. Une large remise en question de valeurs sociétales a été initiée ; mais surtout une vraie réflexion sur les dysfonctionnements de certains secteurs quant à la place du handicap. Afin de porter ce combat, l'ASPH continuera à pousser cette analyse à travers une étude sur les perceptions accordées aux personnes en situation de handicap qui

sont finalement déterminantes dans la construction de cette fameuse hiérarchie sociale.

Sources

- <https://www.unia.be/fr/articles/les-lois-antiracisme-et-antidiscrimination-ont-10-ans>
- Kittay (2011). *The Ethics of Care, Dependence and Disability*.
- Phillips & Morgan (2014). "Co-production within health and social care – the implications for Wales?"
- Keyes, Webber, Beveridge, Kevin (2015). *Empowerment through care: using dialogue between the social model of disability and an ethic of care to redraw boundaries of independence and partnership between disabled people and services*

Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'Association Socialiste de la Personne Handicapée agit concrètement pour faire valoir les droits des personnes handicapées.

- Écoute, conseil et orientation des personnes handicapées et de leur entourage.
- Interpellation des responsables politiques.
- Sensibilisation via des campagnes et des modules d'animations.
- Information à propos du handicap : magazine, site internet, newsletter et Facebook.
- Suivi de situations discriminantes subies par des personnes handicapées.
- Conseils aux professionnels pour la mise en conformité des bâtiments et événements publics.
- Accompagnement des communes pour une plus grande inclusion des personnes handicapées.

L'ASPH est présente en Wallonie et à Bruxelles. Les services qu'elle rend sont gratuits pour les affiliés à Solidaris. 10 euros/an pour les non-affiliés Solidaris.

Attention, cela ne dispense pas du paiement d'une cotisation en Régionale.

Secrétariat général :

Rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Tél. 02/515 02 65

Contact Center : 02/515 19 19

E-mail : asph@solidaris.be

www.asph.be - www.facebook.com/ASPHasbl



Editrice responsable : Florence Lebailly – Secrétaire générale
ASPH – Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles